



# Mairie de Saint-Georges-sur-Eure

## COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-EURE ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION LE STATIONNEMENT N° 04-2026

Monsieur le Maire de Saint-Georges-sur-Eure,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée le 17/12/2025 par Monsieur LEGROS – Société BOUYGUES E&S Centre de Lèves-TSA 70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY Cedex

Considérant qu'en raison du déroulement de travaux de pose de coffret électrique il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement comme suit ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : À compter du 21/01/2026 et pour une durée de 7 jours, la société BOUYGUES E&S est autorisée à occuper le domaine public pour pose de coffret électrique rue du 11 Novembre 1918. Le stationnement sera interdit sur la zone de travaux. La circulation sera réglementée par un alternat manuel.

**Article 2** : Le bénéficiaire devra mettre en place sur le chantier un panneau avertisseur les automobilistes et les piétons.

**Article 3** : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise BOUTGUES E&S.

**Article 4** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

**Article 6** : Monsieur le maire de la commune de Saint-Georges-sur-Eure, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, l'entreprise SOMELEC sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-sur-Eure,  
Le 02/01/2026

Le Maire,  
Jacky GAULLIER

